

Les ENTRETIENS DE L'IRES du 3 février 2011

**L'Etat social à l'épreuve de la crise :
de la rigueur à l'austérité**

Synthèse des interventions

**Reconstruire le monde
de l'après-crise**

Les premiers Entretiens de l'IRES de l'année 2011, qui se sont tenus en février au Conseil économique, social et environnemental, n'ont pas failli à leur objectif : éclairer le débat sur « l'Etat social à l'épreuve de l'austérité ». Support de ces discussions, le dernier numéro spécial de la Chronique internationale de l'IRES (n° 127) a rassemblé des chercheurs et des syndicalistes de qualité. Auteurs de ce numéro et intervenants se sont accordés sur le constat d'une convergence des politiques de rigueur menées dans les pays de l'Union européenne ainsi que sur les dégâts sociaux que ces politiques ont engendrés dans une Europe déboussolée, indécise sur ses choix et inquiète quant à son avenir.

Les débats ont également mis en exergue la nécessité de reconstruire, dès à présent, le monde de l'après-crise.

Syndicalistes français et européens ont dressé leur propre constat, avant d'esquisser des pistes prometteuses telles que la taxation des transactions financières, la réforme de la fiscalité, les négociations salariales. En effet, comme l'a rappelé un responsable de la CES, le syndicalisme agit et travaille à l'élaboration de nouveaux droits, de nouvelles articulations entre l'économie et le social.

Quoi qu'il en soit, les pistes et propositions des chercheurs et des syndicalistes se rejoignent sur un point central : la conversion des économies vers des modèles plus soutenables, notamment sur le plan environnemental, ne peut réussir que si justice sociale et fiscale redeviennent une préoccupation politique majeure.

Patrick Gonthier
Président

**Première table ronde « Les plans d'austérité :
Irlande, Grèce, Royaume-Uni, Allemagne »**

Irlande - L'austérité pour sauver les banques

Noélie Delahaie

Depuis le début de la crise, l'Irlande est l'un des premiers pays à avoir mis en place des mesures d'austérité budgétaire. Contrairement à ses partenaires européens, ce pays n'a décidé d'aucune mesure de relance. C'est aussi l'un des seuls pays où l'on constate une cure d'austérité budgétaire d'une durée exceptionnelle. Depuis 2009, quatre plans d'austérité budgétaire se sont ainsi succédés.

Contexte de la politique d'austérité budgétaire

La crise irlandaise illustre les fragilités d'un modèle de croissance libéral tant salué dans le monde entier, notamment par le Fonds monétaire international et par l'Union européenne. Dès le deuxième trimestre de l'année 2008, date officielle de l'entrée du pays en crise, le modèle irlandais, qui était devenu tributaire de la croissance du secteur immobilier, a vu ses fragiles piliers violemment anéantis par la crise, faisant de l'Irlande le pays le plus sévèrement touché par la crise.

Dans le cas irlandais, la crise a pour origine les excès du secteur bancaire et la volonté du gouvernement de centre-droit de le soutenir en recapitalisant les principales banques du pays et en mettant en place des structures chargées d'absorber les actifs toxiques. Ce choix a provoqué une crise budgétaire sans précédent : le déficit public est ainsi passé de 0,2 % du PIB en 2007 à 7,3 % en 2008 et à 14,6 % en 2009. Pour l'année 2010, la révision à la hausse du coût de la restructuration du secteur bancaire a révélé la gravité du marasme économique dans lequel est plongé le pays. Estimé à plus de 50 milliards d'euros, le sauvetage du secteur bancaire coûte 20 points de PIB, faisant exploser le déficit public à 32 % du PIB et la dette publique à plus de 100 % du PIB fin 2010.

Principales mesures du plan d'ajustement

Face à la dégradation des finances publiques, il a été exclu de demander aux banques et à leurs créanciers de participer financièrement à la restructuration de la dette. Au contraire, c'est à la population irlandaise que le gouvernement impose des sacrifices. Pour la seule année 2009, trois séries de mesures d'austérité ont ainsi été mises en place :

- la première a été décidée en février 2009 de manière unilatérale par le gouvernement : elle visait 2 milliards d'euros d'économies obtenues par le biais d'un prélèvement supplémentaire de 7,5 % sur les salaires du secteur public ;

- la deuxième série a été inscrite dans le budget d'urgence adopté en avril 2009 : elle ciblait plus de 3 milliards d'euros d'économies au moyen de coupes budgétaires et d'augmentation des recettes fiscales ;

- enfin, une troisième série de mesures a été adoptée en décembre 2009 lors du vote du budget 2010. Elle prévoyait 4 milliards d'euros d'économies *via* la baisse massive des dépenses courantes et la compression des salaires du public. Les salariés du secteur public ont ainsi vu leur salaire baisser de 5 % à 15 %.

Le quatrième et dernier plan d'ajustement en date a été présenté au Parlement en décembre 2010. Ce plan, qui porte sur la période 2011-2014, vise 15 milliards d'euros d'économies sur quatre ans, dont 10 milliards de coupes budgétaires et 5 milliards de recettes fiscales supplémentaires. Durant l'année 2011, 6 milliards d'euros devront être économisés. Sur l'ensemble de la période, du côté des dépenses publiques, les principales mesures concernent :

- la baisse de la masse salariale du secteur public, *via* une suppression de 25 000 emplois et une réduction de 10 % des salaires des nouveaux entrants ;

- près de 3 milliards de baisse des prestations sociales et 3 milliards de baisse des dépenses, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Du côté des recettes fiscales, les principales mesures sont :

- la hausse de la fiscalité sur les revenus par une baisse du niveau de revenu minimum imposable à 15 300 euros (au lieu de 18 300 euros) ;

- une réforme de la fiscalité sur les pensions de retraite et sur les revenus des capitaux et la suppression de certains avantages fiscaux ;

- l'augmentation de la TVA de 21 % à 22 % en 2013, puis à 23 % en 2014.

Spécificité des dernières mesures décidées

Dans la droite ligne des plans précédents, ce quatrième plan marque un durcissement de l'austérité budgétaire en Irlande. Les mesures qui s'enchaînent depuis le début de l'année 2009 ont pour point commun d'imposer des sacrifices salariaux et de préserver le taux d'imposition des sociétés au niveau le plus bas de la zone euro, soit 12,5 % contre 30 % en moyenne. Encore une fois, l'explosion du taux de chômage, qui atteint désormais 14 % de la population active, n'a pas convaincu le gouvernement de la nécessité d'instaurer des mesures ambitieuses pour l'emploi. Au contraire, il prévoit la baisse du salaire minimum de 12 %, baisse qu'il considère « nécessaire pour supprimer les barrières à l'emploi ».

Ce plan se distingue des précédents essentiellement parce qu'il a été élaboré dans un contexte nouveau. Alors que l'Irlande avait jusqu'à présent réussi à éviter toute intervention extérieure, c'est sous la tutelle du FMI et de l'Union européenne que le pays a dû préparer ce quatrième plan.

Face à la montée des tensions sur les marchés financiers, ces deux instances qui avaient pourtant dans le passé salué l'exemplarité de l'Irlande en matière d'austérité budgétaire ont accru leurs pressions afin que le gouvernement de Brian Cowen se résigne à accepter en novembre 2010 l'aide internationale de 85 milliards d'euros, dont 40 % serviront à renflouer le secteur bancaire.

Et maintenant ?

Pour conclure, on peut s'interroger sur les effets potentiellement attendus de la politique d'austérité menée en Irlande. Pour le gouvernement irlandais, les mesures d'assainissement des finances publiques et le maintien de la compétitivité sont nécessaires pour assurer le retour de la croissance. D'après l'Institut de recherche économique et sociale irlandais (ESRI), considéré comme proche du gouvernement, ces mesures devraient permettre de ramener le déficit public à 9,5 % en 2011, puis à moins de 8 % en 2012. Mais il est encore trop tôt pour affirmer que ces mesures s'accompagneront d'une réelle reprise économique. Toujours est-il que le remboursement de l'aide internationale représente un coût considérable : le taux d'intérêt de 5,8 % est jugé excessif par les Irlandais et près de la moitié des mesures d'aide au secteur bancaire (17,5 milliards d'euros) sera financée par l'Etat irlandais. Cette mesure a été fortement critiquée puisque la somme sera prélevée sur le Fonds de réserve des retraites.

Pour le moment, la politique d'austérité budgétaire menée en Irlande aura déjà produit au moins deux effets. En premier lieu, loin d'avoir assuré une reprise économique, cette politique a contribué à affaiblir l'un des piliers du modèle de croissance irlandais, à savoir le partenariat social. Il s'agit d'un système de négociations tripartites associant le gouvernement, le patronat et les organisations syndicales dans les négociations. Depuis le début des années 1990, celui-ci consistait à contenir l'inflation salariale en échange de l'amélioration des droits des salariés et d'une réduction de la fiscalité. Suite au renoncement du gouvernement et des entreprises à honorer les engagements salariaux, le partenariat social a été déstabilisé au début de l'année 2010. Après plusieurs mois de conflits, les syndicats et le gouvernement ont signé un accord en juin 2010 qui échange un gel des salaires (*i. e.* l'arrêt des baisses de salaire qui frappent les salariés depuis 2008) contre l'arrêt des protestations. Dans le privé, en l'absence d'un cadre national, les organisations syndicales et patronales ont mis en place un protocole laissant la liberté aux entreprises d'honorer ou pas les accords salariaux passés. Le partenariat social avait été instauré à la fin des années 1980 pour sortir le pays du marasme économique. On peut désormais s'interroger sur la capacité du partenariat social à survivre à la crise.

Enfin, la politique d'austérité budgétaire, menée désormais sous la tutelle du FMI et de l'Union européenne, s'accompagne d'une crise politique. Le gouvernement de centre-droit de Brian Cowen rencontre une vive opposition. L'appel à l'aide internationale a été vécu comme une véritable trahison par la population irlandaise qui y voit une remise en cause de la souveraineté nationale. A l'appel des organisations syndicales qui dénoncent l'irresponsabilité du gouvernement et des banques, plus de 100 000 Irlandais ont ainsi manifesté à la fin du mois de novembre leur ferme opposition à la politique d'austérité. Ces deux dernières semaines, le maintien du Premier ministre au pouvoir est remis en cause : plusieurs ministres ont ainsi démissionné, les Verts ont annoncé leur retrait de la coalition au pouvoir et le Premier ministre lui-même a dû démissionner de son parti, le Fianna Fail. Alors que le budget doit être adopté avant les élections législatives anticipées qui doivent se tenir le 25 février, la crise constitue l'occasion pour les partis d'opposition, notamment le Fine Gael de centre-droit et le parti travailliste de centre-gauche, de re-

négocier les principales mesures d'ajustement budgétaire et de poser la question de savoir si le fardeau du sauvetage des banques doit être supporté par les contribuables uniquement ou bien partagé avec les créanciers des banques.

Grèce - Les modalités du plan d'ajustement budgétaire

Maria Karamessini

Ce n'est pas un « plan d'ajustement budgétaire progressif » qui a concerné la Grèce mais une thérapie de choc budgétaire à portée immédiate, couplée à des mesures structurelles qui ont un effet sur le déficit public à moyen et long termes. Le tout s'inscrit dans un programme d'ajustement économique plus large, produit d'un accord entre le gouvernement grec et la *troïka* (la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI).

L'ampleur de l'ajustement est sans précédent : le déficit des administrations publiques doit être ramené de 15,4 % du PIB en 2009 à 2,6 % en 2014, la réduction des dépenses publiques y contribuant pour 64 % et l'augmentation des recettes pour 36 %.

L'objectif qui a été plus ou moins atteint consistait à réduire le déficit des administrations publiques de 15,4 % à 9,4 % du PIB en 2010. Les mesures ont surtout porté sur les dépenses publiques à travers la réduction de la masse salariale dans le secteur public, des pensions des retraités du public et du privé, des investissements publics et des dépenses de fonctionnement des ministères et des collectivités locales, des dotations de l'Etat aux organismes de sécurité sociale, aux collectivités locales et à l'éducation publique. Du côté des recettes, les mesures les plus marquantes ont été l'augmentation de la fiscalité indirecte (TVA, taxes sur les cigarettes, l'alcool, etc.) et le règlement de tous les litiges en cours opposant l'administration fiscale aux entreprises et aux travailleurs indépendants.

Les réformes structurelles destinées à réduire les dépenses publiques ou à encadrer leur évolution future portent sur les retraites privées et publiques, la réorganisation de l'administration publique locale et régionale, la modernisation de l'administration fiscale, un programme de grande envergure de suppression, restructuration et privatisation d'entités et entreprises publiques, la vente ou la concession du parc immobilier de l'Etat, l'introduction d'une nouvelle échelle des salaires unifiée dans la fonction publique, la réforme du système national de santé et de l'éducation nationale. Parmi ces réformes, plusieurs ont déjà été adoptées (retraites principales, administration locale et régionale, modernisation de l'administration fiscale, etc.)

Les effets de ces mesures

De toute évidence, ces mesures pèsent beaucoup plus sur les ménages que sur les entreprises, sur les revenus du travail que sur ceux du capital. Les salariés du public et les retraités ont payé le coût le plus important avec une baisse de 17 à 21 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires, de 21 à 25 % de celui des employés des entités et entreprises publiques, et d'environ 14 % de celui des retraités des secteurs public et privé. Quant aux jeunes – surtout les femmes –, ils ont fait les frais des suppressions massives de contrats à court terme et du gel du recrutement dans le secteur public en 2010 et vont payer le coût de l'application de la règle « un recrutement pour cinq départs » dans le secteur public à partir de 2011.

Dans le même temps, l'essentiel des recettes publiques provient d'une forte augmentation des impôts indirects (de 2,3 % en 2009 à 5,7 % en 2010) qui alimente l'inflation, pénalisant davantage les ménages à bas et moyens revenus. La détérioration des services publics entraîne une charge supplémentaire pour ces derniers. En outre, bien que certains des changements concernant l'impôt sur le revenu puissent conduire à une meilleure justice fiscale, la nouvelle loi fiscale a réduit l'imposition des profits non distribués des entreprises, n'a pas vraiment aboli les privilèges fiscaux des armateurs et des banques. Elle est restée extrêmement timide en matière d'imposition des activités et des propriétés de l'Eglise sans améliorer le recouvrement de l'impôt ou progresser dans la lutte contre l'évasion fiscale. Quant à la loi de « règlement fiscal », elle a récompensé ceux qui pratiquaient l'évasion fiscale.

La thérapie de choc a accompli le redressement budgétaire escompté (baisse de 6 % du déficit public du PIB) mais a fortement aggravé la récession et fait augmenter le taux de chômage de 3 %. Tels sont les effets délibérés de la « thérapie », la récession étant le coût nécessaire à court et moyen termes de l'ajustement budgétaire, lui-même présenté comme la condition préalable à une croissance durable à long terme. Mais cette cure d'austérité risque d'enclencher une spirale récessive, qui enfoncerait l'économie grecque dans le piège de la dette et compromettrait sérieusement sa capacité productive à long terme.

C'est ce scénario, débouchant inévitablement sur une restructuration de la dette, qui est validé par les investisseurs financiers qui maintiennent les *spreads* sur la dette grecque à un niveau extrêmement élevé. Il est corroboré par un certain nombre de faits. La demande interne est en fort recul en même temps que la hausse de l'inflation érode la compétitivité. La croissance des recettes publiques et le produit des nouvelles mesures fiscales sont sérieusement compromis par la récession, alors qu'il est prévu que la dette publique passe de 127 % du PIB en 2009 à 143 % en 2010.

C'est sans doute pourquoi le FMI et l'Eurogroupe ont donné leur aval à l'allongement de la période de remboursement des prêts accordés à la Grèce par le FMI et les pays de la zone euro et préparent des scénarios pour la restructuration de sa dette. Les décisions du Conseil européen sont attendues fin mars. Selon les dernières informations de la presse grecque, le nouvel arrangement serait subordonné à la reconduction de la politique d'austérité et des réformes structurelles néo-libérales. Mais la pérennisation de l'austérité n'ouvre aucune perspective de croissance. Au contraire, elle détruira complètement les capacités productives du pays et l'espoir de mettre fin au processus de régression sociale enclenché par la crise de la dette.

La Grèce, quelle spécificité ?

En 2010, la crise de la dette publique a fait éclater en Grèce la crise structurelle la plus grave de son histoire économique récente, après une période de forte croissance économique. La crise financière de l'Etat s'accompagne d'une crise de la balance courante dont le déficit s'élevait à 15 % du PIB en 2007. C'est l'ensemble du modèle de développement qui est en cause, ce qui déstabilise le système politique et les alliances de classes qui formaient le bloc au pouvoir.

Sans les prêts du FMI et des autres pays de la zone euro, le pays aurait fait défaut, entraînant les banques allemandes et françaises à la faillite et l'eurozone à la dissolution. Il faut souli-

gner que les prêts accordés à la Grèce ont un taux d'intérêt très élevé (5,5 %) et leur stricte conditionnalité à l'application de la « thérapie de choc » ne permet pas au pays d'honorer sa dette par le retour à la croissance. Au contraire, le « sauvetage » a un caractère punitif et le programme d'ajustement économique vise à redonner au capital des raisons d'investir par l'amputation des droits des travailleurs grecs et par les privatisations des organismes/entreprises et la dégradation des biens publics (sécurité sociale, santé, éducation).

C'est un ajustement par le bas, c'est-à-dire par la baisse du coût du travail, l'élimination des capitaux les moins productifs, la concentration du capital. Un ajustement par le haut, c'est-à-dire par la hausse de la productivité, la qualité des produits, l'investissement dans des activités à forte valeur ajoutée et les ressources humaines nécessiterait une Europe solidaire et nettement plus fédérale qui se doterait des moyens de garantir des droits sociaux minimum à ses travailleurs et de réduire les inégalités et déséquilibres en son sein.

Royaume-Uni – Le plan d'austérité le plus sévère depuis la Seconde Guerre mondiale

Florence Lefresne

Avec le Royaume-Uni, nous sommes dans une configuration où la situation macro-économique, en particulier le déficit public creusé notamment par le sauvetage des banques, va servir de point d'appui à une offensive néo-libérale, dans un contexte d'alternance politique où l'alliance des conservateurs et des libéraux-démocrates succède à 13 années de pouvoir travailliste. Il ne s'agit pas d'un pays où les finances publiques seraient dans une dérive structurelle, ni d'un pays où la monnaie serait attaquée par les marchés financiers. Après une dépréciation très importante, par rapport à l'euro et au dollar, entre la mi-2007 et la fin 2009, la livre sterling a plutôt tendance à se maintenir. Il s'agit bien d'une offensive politique confortée par les dernières élections qui sont intervenues après l'éclatement de la crise, et elle était pour une large part annoncée par le programme électoral des conservateurs.

Pour donner la mesure de la détermination de David Cameron, on peut évoquer son allocution au dernier forum de Davos, où le Premier ministre a plaidé, pour relancer l'économie européenne, en faveur d'une dérégulation plus affranchie encore et d'une austérité encore plus draconienne, s'opposant en cela à Timothy Geithner, le secrétaire américain au Trésor. Ces propos ont été tenus alors même que l'on venait d'apprendre le recul de 0,5 % du PIB britannique au dernier trimestre 2010.

Du point de vue historique, il s'agit du plan d'austérité le plus sévère depuis la Seconde Guerre mondiale. Par son ampleur, en valeur absolue, c'est le plus important en Europe. L'objectif est de ramener, à l'horizon 2015, le déficit public aux alentours de 1 point de PIB quand il est à 10 points à la fin 2010. Comment ? Les recettes ne progresseront que très modestement, les principales ressources additionnelles résidant dans une hausse de la TVA (de 17,5 à 20 %), c'est-à-dire un impôt par définition non redistributif. L'essentiel de la résorption du déficit réside dans la réduction drastique des dépenses publiques. Pour faire référence à une période dont les Britanniques ont conservé un souvenir assez cuisant : sous le second mandat Thatcher, entre 1984 et 1988, le plus sévère de ce point de vue, les dépenses publiques ont baissé

d'un peu plus de 8 points de PIB (de 47,5 % du PIB en 1984-1985 à 39,2 % en 1989-1990). Ce que Margaret Thatcher a infligé à l'Etat-providence et aux services publics, année après année, est aujourd'hui exactement inscrit à l'horizon des cinq prochaines années du gouvernement Cameron. Ironie de l'histoire : dans les deux configurations historiques, le niveau de départ des dépenses publiques en points de PIB est identique. Ce qui permet de rappeler au passage que la gestion travailliste de 1997 à 2010 avait sensiblement fait remonter le niveau des dépenses publiques, à travers une politique budgétaire active qui d'ailleurs expliquait pour beaucoup les succès économiques et les créations d'emploi du Royaume-Uni à cette période. La réduction programmée des dépenses publiques par le gouvernement Cameron est de 87 milliards de livres sterling (100 milliards d'euros).

Un point à souligner ici parce qu'il a peu été relayé dans les médias concerne l'ampleur des cadeaux fiscaux qui ont été octroyés aux entreprises. En effet, l'impôt sur les sociétés baissera de 4 points en quatre ans, pour atteindre 24 % (même 20 % pour les petites entreprises) en 2014. Le Royaume-Uni disposera ainsi d'un des taux d'imposition des entreprises les plus faibles du G20. De nouvelles défiscalisations seront mises en œuvre. Le cadeau fiscal le plus significatif viendra surtout d'un relèvement, à partir d'avril 2011, du seuil de contribution des employeurs à la sécurité sociale (*National insurance contribution*, NIC). L'accès à certains droits sociaux tels que les pensions versées par l'Etat, les allocations maternité et l'indemnisation chômage suppose en effet que le salaire hebdomadaire se situe au-delà de ce seuil actuellement fixé à 95 livres par semaine. En deçà, ni les employeurs ni les salariés ne sont assujettis. Deux millions de femmes et cinq cents mille hommes sont dans ce cas. L'ensemble de ces cadeaux fiscaux aux entreprises représentera un manque à gagner pour le budget de l'Etat de près de 24,5 milliards de livres (28,4 milliards d'euros) sur cinq ans. C'est-à-dire pratiquement le montant des coupes sombres dans les dépenses sociales pour lesquelles le gouvernement a prévu une économie de 26 milliards de livres (30 milliards d'euros) sur cinq ans. On pouvait tout à fait s'épargner ces coupes sombres en renonçant aux cadeaux fiscaux aux entreprises, sans rien changer aux données budgétaires !

La protection sociale représente plus du quart du budget de l'Etat. L'idée est d'instaurer un bouclier des prestations sociales (*i.e.* le plafond d'aides sociales que pourra toucher un ménage, quelle que soit sa situation, soit 500 livres par semaine), avec toujours cette obsession de la désincitation au travail que créerait les *minima* sociaux. Les coupes sombres concernent les prestations de logement, les prestations familiales qui vont être placées sous conditions de ressources (alors qu'elles étaient universelles depuis 1946) et qui vont être gelées pour les trois prochaines années. On coupe également dans les indemnités de licenciement des fonctionnaires (limitées à 15 mois de salaire quand elles pouvaient aller jusqu'à six ans et demi pour les fonctionnaires recrutés avant 1987, et à trois ans et demi pour les autres).

L'ensemble sera assorti d'un renforcement tous azimuts des contrôles : contrôles médicaux pour les handicapés, contrôle de recherche d'emploi pour les chômeurs indemnisés et, pour ceux qui le sont depuis plus de six mois, obligation d'accepter un travail d'intérêt général sous peine de suspension de l'allocation de chômage (pendant trois mois).

Par ailleurs, on va reculer avant l'heure l'âge de la retraite. La réforme de 2007 prévoyait de passer de 65 ans à 68 ans entre 2024 et 2046. Le passage à 66 ans va devoir être fait en 2020 pour les hommes et pour les femmes (actuellement à 60 ans), soit une avancée de six ans sur le calendrier initial.

La privatisation de la poste et du NHS est désormais engagée.

Les salaires du public seront gelés pendant deux ans. Près de 500 000 emplois publics supprimés d'ici cinq ans et sans doute plus encore dans le secteur privé compte tenu des pertes de contrats avec le gouvernement. Un poste sur cinq supprimés dans les services municipaux.

Les frais d'inscription universitaire seront triplés, ce qui a fortement mobilisé les étudiants qui ont même tenté d'investir le QG du parti conservateur en novembre dernier.

L'impact social du plan d'austérité sera considérable. En termes de freinage économique, alors que la reprise est à peine au rendez-vous. En termes de dysfonctionnement accru des services publics au niveau central et local et de nouvelle réduction de leur périmètre. En termes d'accroissement des inégalités sociales et de pauvreté, où le Royaume-Uni avait déjà de piètres résultats au regard de la moyenne de l'Union. L'austérité frappera les 10 % de Britanniques les plus pauvres 13 fois plus que les plus aisés, en proportion de leurs revenus. Pour certains cas types de ménages, par exemple pour les parents isolés sans travail, cette proportion va même jusqu'à 30 fois plus.

Dans ce contexte, la riposte syndicale n'apparaît pas à la mesure des enjeux. D'une part, il y a des éléments de débat, voire même de division sur la stratégie à mener au sein du syndicat TUC, ce qui n'est pas nouveau. Certains, comme RMT (chemins de fer) ou *Unite* ou PCS (services publics), plus revendicatifs que d'autres, l'ont d'ailleurs fait savoir dans les rues de Londres et de Manchester samedi 29 janvier 2011.

D'autre part, le TUC marche un peu sur des œufs. Il conserve en mémoire la marginalisation qu'il a subi sous Thatcher et dont certains bastions sont sortis exsangues. Globalement, le TUC a peur de ne pas être suivi par l'opinion publique au lendemain d'une élection générale qui a porté au pouvoir la coalition conservateurs-libéraux-démocrates. Il mise sur un retournement progressif de cette opinion publique en annonçant une manifestation nationale tardive, le 26 mars prochain, mais sans grève générale, alors qu'il s'apprête à négocier sur les retraites des fonctionnaires.

Allemagne - De l'équilibrisme dans la restriction budgétaire *Odile Chagny*

Toutes les conditions étaient réunies pour que le plan d'économies allemand soit un plan de fausse exemplarité budgétaire. Que ce soit le plan d'économies pour l'avenir décidé en juin 2010 ou toutes les mesures votées hors de ce cadre, la restriction budgétaire en cours, prévue à l'horizon 2014, est relativement modérée par rapport à ce qui existe dans de nombreux autres pays. En effet, si l'on examine le cumul 2008-2011, nous sommes encore sur une impulsion budgétaire positive (selon le chiffrage, de 1,2 à 1,6 point de PIB).

Les raisons de cette modération sont à la fois budgétaires, économiques, politiques et de gouvernance territoriale.

Les causes de la relative modération des plans d'économies

En premier lieu, lorsque l'Allemagne est entrée dans la crise, son budget était à l'équilibre, voire en très léger excédent. Cette situation budgétaire n'était pas héritée que des fortes années de croissance qu'elle avait connues et de l'évolution de ses recettes ; elle était également due à un effort conséquent et durable de restrictions budgétaires entre 2003 et 2009. En effet, l'impulsion négative en Allemagne a été de 1,9 point de PIB cumulé contre seulement 0,6 en France ; par ailleurs, les dépenses publiques ont été diminuées de près de 4 points de PIB sur cette même période. L'effort budgétaire que l'Allemagne avait accompli avant la crise lui a donc permis de bénéficier ensuite d'une certaine marge de manœuvre.

En outre, cette situation favorable sur le plan budgétaire a permis à l'Allemagne de limiter la dégradation de sa situation budgétaire pendant la crise, en dépit des deux plans de relance qu'elle a mis en œuvre, avant puis après les élections législatives. Début janvier 2010, le programme de stabilité allemande tablait sur un déficit de 5,5 points de PIB pour 2010 et une croissance à 2,4 %. Or, la croissance pour 2010 s'est avérée la plus forte que l'Allemagne ait connue depuis 1991, année qui avait marqué le choc de la réunification ; si elle ne compense pas la récession antérieure (-4,7 % en 2009), et si le niveau d'activité reste inférieur à ce qu'il était avant la crise, cette croissance reste exceptionnelle (3,6 % en 2010), d'autant plus que les prévisions de croissance restent optimistes pour la suite, même s'il existe un risque de normalisation des exportations. Au final, le déficit des administrations publiques s'est monté à 3,5 % du PIB en 2010.

Le troisième élément de contexte est politique : ce plan d'économies a été mis en place par une coalition électoralement affaiblie. D'un côté, le parti libéral ne dépasse plus, depuis plusieurs mois, 4 % dans les sondages ; de l'autre, le CDU, divisé en deux ailes, a à sa tête une chancelière contestée pour avoir pris des distances avec des engagements libéraux pris au moment des élections législatives. Le FDP (Freie Demokratische Partei, *i.e.* les libéraux) est arc-bouté sur un programme d'allègement de la fiscalité : par conséquent, il revient à la charge sur cette question dès que la conjoncture est un tant soit peu favorable.

Enfin, ce plan d'économies s'insère pour la deuxième année consécutive dans le cadre de la nouvelle règle budgétaire. Ainsi, à compter de 2011, l'Etat fédéral doit réduire le déficit structurel de sorte qu'il ne dépasse pas 0,35 point de PIB en 2016 ; par ailleurs, les *Länder* seront tenus à un quasi-équilibre budgétaire à compter de 2020. Cette nouvelle procédure signe l'échec de la réforme du fédéralisme et de sa capacité à gérer et répartir au niveau de l'ensemble des administrations territoriales (*Bund, Land, commune*) la responsabilité du respect du pacte de stabilité.

Tous ces éléments portaient en germe l'expression d'appétences très fortes, de la part de certains *lobbies* industriels, et dans un contexte où la situation budgétaire s'améliorait, à revenir sur certaines mesures. La tentation a été très forte pour l'Etat de reporter sur d'autres administrations, en particulier les communes, qui ont en grande partie la charge de la protection sociale (prise en charge de la petite enfance, *minima* sociaux...), la responsabilité de l'ajustement. Dans un contexte politique défavorable, le pouvoir central a aussi été incité à ne pas mécontenter son cœur de

clientèle pour se focaliser sur d'autres cibles moins récalcitrantes : ainsi, les retraités ont été relativement épargnés, au détriment des bénéficiaires de l'allocation emblématique en Allemagne, le « Hartz IV » : ce sont donc les pauvres et les chômeurs qui ont été le plus touchés.

Une modération en trompe l'œil

Si l'on observe l'ensemble des mesures qui avaient été décidées, malgré l'annonce d'absence d'augmentations d'impôts, pour contenter le FDP, de nombreuses « contributions », « subventions » et autres, qui équivalaient à une augmentation de la fiscalité ou des prélèvements sur les entreprises, ont été introduites. Sur le papier, le plan prévoyait 35 % d'augmentation de recettes et 65 % de diminution des dépenses. Initialement, les entreprises devaient être mises à contribution à hauteur de 35 %, les ménages à hauteur de 10 %, et les économies propres de l'administration représentaient la moitié des restrictions prévues. A l'issue de ce qu'il convient d'appeler un feuilleton de *lobbying* intensif, de nombreuses mesures qui, dans l'annonce du gouvernement, relevaient de l'augmentation de la contribution des entreprises (augmentation de la contribution écologique sur les transports aériens, prélèvement sur la rente nucléaire, taxe sur les transactions financières, qui n'est d'ailleurs toujours pas décidée...), ont été largement surestimées par ces acteurs et ont fait l'objet de concessions progressives de la part du gouvernement.

L'essentiel des économies concernées par le plan global final est donc le fait des ménages, qui en deviennent les principales victimes : en effet, alors qu'ils devaient, au départ, n'en supporter que 10 %, les ménages en supportent désormais près de la moitié ; les entreprises, qui devaient en supporter 35 %, en supporteront 22 %. Par ailleurs, la moitié des économies, qui devaient être réalisées au niveau fédéral, sont reportées sur d'autres niveaux, que ce soit l'assurance retraite, l'assurance maladie ou l'assurance chômage. Les économies réalisées dans les dépenses touchent en premier lieu les dépenses sociales : les dépenses d'accompagnement des chômeurs, l'allocation de base Hartz IV (remise en cause de la perception par ses bénéficiaires d'une dérisoire pension de retraite, ainsi que de la majoration temporaire d'allocations qui leur permettait de basculer progressivement du régime d'assurance chômage au régime d'assistance), les mesures-phare, mises en place en 2007, de la politique familiale (remise en cause de la mesure permettant aux bénéficiaires de l'allocation de base de toucher une allocation parentale, à laquelle ils ne seraient pas éligibles compte tenu de l'imputation sur l'allocation dans le cadre normal des allocations familiales)... Or, on sait que cette dernière mesure avait permis de faire reculer la pauvreté, et notamment celle des enfants.

Plusieurs facteurs d'appréciation générale renvoient à la fois aux mutations passées et en cours du modèle social allemand. En premier lieu, on observe une réelle cristallisation sur Hartz IV. Derrière cette question se cache celle du débat, omniprésent depuis 2005, sur la mise en œuvre de mécanismes incitatifs à la reprise d'un emploi. Par ailleurs, la focalisation sur les personnes les plus éloignées de l'emploi, à l'heure actuelle, en Allemagne, renvoie à la profonde mutation que connaît le marché du travail, avec l'apparition, dans certains secteurs, d'une réelle pénurie de main-d'œuvre, et, en parallèle, d'une capacité nouvelle des syndicats à négocier des augmentations salariales, ce qu'ils

n'avaient jamais réellement pu faire entre 2000 et 2007. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, ne pas toucher à l'allocation Hartz IV provoquerait des crispations.

Par ailleurs, nous aimerions revenir sur le délitement du modèle social et de négociations collectives en Allemagne. Depuis l'annonce de ce plan, les réactions syndicales n'ont pas été unanimes. Du côté des fédérations du DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund, ou Confédération des syndicats allemands) ainsi que d'une partie de l'aile gauche de la CDU, une levée de boucliers a eu lieu face à ces mesures jugées iniques. Mais certains syndicats, comme le syndicat des services, Verdi, ont réagi de manière corporatiste, et ont protesté contre certaines mesures, prises notamment dans le secteur aérien.

Enfin, un arbitrage complexe est à l'œuvre dans le positionnement allemand : un problème de gouvernance territoriale se fait jour, ce dont témoigne le débat sur la réforme du financement des communes, qui n'est toujours pas tranché (basculement de la taxe professionnelle sur un autre impôt, notamment), ainsi que le refus marqué des *Länder* riches de se montrer solidaires envers les *Länder* pauvres.

La position allemande est donc éminemment ambiguë : l'Etat fédéral est le bon élève en termes de gouvernance européenne, mais il fait face à une réelle crise de gouvernance interne.

2^e table ronde : « Les enjeux économiques et sociaux des politiques d'austérité »

Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE Pierre Habbard, TUAC

L'objectif des organisations syndicales membres du TUAC et de la CSI (Confédération syndicale internationale) est d'influencer le processus du G20, devenu avec la crise le principal forum pour la gouvernance économique mondiale.

Depuis le début du processus et le premier sommet du G20 en novembre 2008, nous avons réduit nos priorités car un agenda « trop long » nuit au message et il fallait cibler sur l'essentiel. Il était par exemple très important de permettre à l'OIT de prendre toute sa place dans le G20. Force est de reconnaître que nous avons connu un petit succès là-dessus : l'OIT est en effet devenu un membre de plein droit du groupe de travail permanent du G20. Mais au-delà de ces considérations institutionnelles, il était important pour les syndicats de replacer le débat sur les causes de la crise sur le terrain des inégalités de revenus. Car c'est la croissance des inégalités lors de la décennie précédente qui a mené à la crise, et non l'inverse. La réduction des inégalités et ainsi le passage à un partage des risques du marché qui soit plus juste dans la société doivent être beaucoup mieux intégrés dans les discussions du G20 sur la finance, la fiscalité, ou encore la dette publique. Antoine Math, dans son article « La généralisation à tous les pays des plans d'austérité : une rigueur budgétaire très inégale » (*Chronique internationale de l'IREES*, n° 127, novembre 2010), note très justement que l'apparition d'un « mur de la dette » publique est dans l'immédiat beaucoup moins un problème pour les générations futures qu'elle ne l'est pour les contribuables d'aujourd'hui, qui ainsi portent le fardeau de l'endettement provenant des excès du secteur financier privé !

Il ne peut y avoir de sortie de crise par les marchés uniquement, que ce soit pour la Grèce, l'Irlande et le Portugal ; elle doit être accompagnée par des réformes financières de grande ampleur. Or la gestion de la crise financière par les gouvernements pose un dilemme : le sauvetage du système financier (recapitalisation, rachat de produits financiers toxiques, garanties des obligations bancaires) a, paradoxalement, conforté les banquiers, et ce au détriment d'une vraie réforme structurelle du système. Car sur ce terrain-là, les mesures prises à ce jour sont loin du compte. La gestion de la crise par le G20 nous rend tous encore plus dépendants de la finance mondiale peu régulée.

Confédération européenne des syndicats (CES)

Józef Niemiec

La CES a vu la crise arriver, a fustigé dès le milieu des années 2000 « le capitalisme de casino » et observe une absence d'alternative sur le plan politique : tous les gouvernements suivent les mêmes remèdes, et n'arrivent pas à surmonter le défi de la dépendance au système financier.

Les propositions raisonnables de régulation du capitalisme ne passent pas et l'on n'observe pas (à gauche comme à droite) l'émergence de choix politiques proches des nôtres.

Seul le controversé Viktor Orban (Hongrie) semble s'opposer à la pensée unique économique du FMI avec son imposition des entreprises et sa nouvelle fiscalité ! Les gouvernements socialistes (Espagne, Portugal) se contentent de limiter les dégâts avec un peu de « baume » social.

Au sein de la CES, nous avons réussi à relever un premier défi en termes d'analyse et de cohérence des propositions des diverses organisations membres. Mais il existait un autre défi : celui de la mobilisation face au retour des politiques de rigueur, qui reste faible au niveau européen (alors que, dans les pays concernés, les actions des syndicats ont connu un grand succès). A cet égard, il faut reconnaître que la CES connaît des problèmes pratiques pour organiser les Euromanifs : à la différence de la manifestation de septembre, celle de décembre 2010 était symbolique, mais elles ont eu un impact médiatique.

En vérité, ce que l'on appelle la « gouvernance économique » ne tient pas compte des finalités sociales ! Il suffit de voir les récentes annonces et multiples initiatives de l'UE, notamment *via* la Commission, mais aussi *via* le Conseil et certains gouvernements (tel le projet de « pacte de compétitivité » lancé récemment par Merkel et Sarkozy), qui demeurent obscures ! Le Secrétaire général de la CES, John Monks, souligne à cet égard que l'UE et le monde n'ont pas besoin de l'esprit du Traité de Versailles, mais bien de celui du Plan Marshall !

Les propositions faites dans le cadre de la gouvernance économique en discussion, tant sur le plan macroéconomique, notamment avec les salaires (la Commission demande de revoir les systèmes de négociations collectives, à quoi la chancelière allemande et le Président français, via le « pacte de compétitivité », ajoutent une proposition de suppression de l'indexation des salaires), que sur le plan des pensions ou de la réforme du marché du travail (la Commission souhaite flexibiliser les protections du droit du travail en usant de l'argument des « goulots d'étranglement »), ne vont absolument pas dans le bon sens ! Ainsi, la CES demande une véritable gouvernance économique et sociale en-

cadrée et souhaite vivement que ce genre de débats soit porté au niveau des décideurs politiques (ministres des Affaires sociales et de l'Emploi et partenaires sociaux), et pas au niveau des fonctionnaires des différentes DG, notamment celle des finances !

Réflexions et questions de syndicalistes français

Pascal Pavageau, CGT-FO

Les politiques de rigueur sont réalisées par les gouvernements des États européens soit de manière contrainte, soit de manière choisie. Elles sont pour eux un prétexte pour poser la question du « coût du travail et [de] la compétitivité », et pour en arriver à une conclusion de modération ou de baisse des salaires.

Les premières victimes de la crise et des politiques de rigueur, ce sont les salariés (actifs, retraités, chômeurs) et les ménages aux revenus les plus faibles.

L'idéologie néolibérale est ressortie renforcée par la crise. En effet, certains plans d'austérité ont démarré avant la crise, d'autres ont été au-delà des effets réels de la crise : on se laisse encore enfermer dans une logique financière.

Prenons le cas français et notamment la Révision générale des politiques publiques (RGPP), qui vise à casser l'emploi public : près de 500 000 emplois publics seront détruits par la RGPP entre 2007 et 2013 ! Or, en 2007, on n'était pas encore en crise. La crise a donc créé des « effets d'aubaine », la réforme des retraites n'étant qu'un exemple parmi d'autres comme élément à part entière de ce plan d'austérité.

Les organisations syndicales françaises et européennes ont une analyse globalement convergente de la crise et de ses causes systémiques.

Que faire quand la majorité des gouvernements d'Europe (de toutes tendances) applique la politique des marchés financiers ? Après le temps de l'analyse se pose celui de l'action et de l'établissement d'un réel rapport de forces... Dans ce cadre, FO pose la question de la grève interprofessionnelle.

Luc Mathieu, CFDT

La CFDT considère que l'UE s'est arrêtée au milieu du chemin dans la mise en place d'un arsenal législatif de supervision financière : les agences de notation demeurent payées par ceux qui demandent à être notés, on augmente les objectifs de transparence des produits dérivés, mais on ne remet en cause ni le fait que 90 % de ces produits sont purement spéculatifs, ni le montant des bonus versés, qui reste un facteur de prise de risques important.

Au-delà de l'Europe, il y a la question des actions menées sur le plan international : à cet égard, la CFDT regrette que le G20 ait modéré ses actions, notamment dans le domaine de la supervision financière... Les organisations syndicales et la CFDT ne sont pas inactives sur ces sujets : elles seront présentes dans les nouvelles autorités de supervision européennes, elles dialoguent avec la Commission européenne sur les projets de directives. Plus spécifiquement, la CFDT réfléchit et agit sur la question des paradis fiscaux et réglementaires, milite pour une taxe sur les transactions financières, et soutient la mise en place de Finance Watch, structure de contre-lobbying mise en place entre les ONG et certains députés européens.

Par ailleurs, nous voyons dans la gestion de la crise de la dette souveraine une opportunité d'aller de l'avant pour l'UE. Nous examinons avec intérêt la proposition du Premier ministre luxembourgeois, M. Juncker, sur les euro-obligations, qui permettrait une baisse du taux d'intérêt appliqué aux dettes publiques et une mutualisation du risque sur une partie de la dette.

La CFDT pose également la question de la solidarité européenne : si le système des euros-obligations devient effectif, il conviendra d'augmenter le budget européen, d'opérer un transfert des régions riches vers les plus pauvres et, surtout, d'harmoniser les législations et réglementations sociales et fiscales pour diminuer les distorsions de concurrence entre Etats. Cette harmonisation serait une chance pour redonner un souffle à la construction européenne.

Jean-Luc Haas, CFE-CGC

La CFE-CGC pointe le fait que l'absence de contrepouvoirs et l'endogamie sont très dangereuses tant socialement que pour la croissance et l'emploi. C'est ce qui a mené à l'émergence d'un modèle unique, celui du capitalisme financier. En effet, face à l'effondrement il y a vingt ans du modèle de l'Est, nous avons, dans nos pays de l'OCDE, dérivé vers un capitalisme arrogant et vers l'émergence de son modèle destructeur de valeurs dans toutes les acceptions de ce terme. Les politiques ont cédé, et continuent à céder face aux *lobbies* qui possèdent d'une manière sous-jacente et sournoise tous les pouvoirs (industrie, banques, assurances...). Nos politiques ont perdu la main.

Tout en dénonçant la loi du 20 août 2008, il s'agit désormais, pour la CFE-CGC, de construire une troisième voie reposant sur une logique sociale humaniste, avec des contrepouvoirs constructifs et d'impulser des propositions *via* notamment les forces syndicales, mais avec un vrai paritarisme. Il n'y a que comme cela que nous éviterons la déliquescence des mécanismes de solidarité, notamment intergénérationnelle.

Notre confédération est en outre favorable :

- à la méthode des petits pas en matière européenne : augmentation progressive du budget européen qui est actuellement dérisoire (moins de 1 % du PIB européen) ;

- au fait d'asseoir la croissance et l'emploi sur une véritable croissance industrielle adossée à de l'investissement en R&D, innovation et formation brute de capital fixe ;

- à une taxation sévère des transactions spéculatives financières reposant sur des modèles mathématiques complexes et que plus personne ne maîtrise.

Enfin, la CFE-CGC souhaite que se tiennent de véritables négociations annuelles obligatoires sur les salaires. Des négociations qui débouchent sur des augmentations en rapport avec la richesse créée. Il n'y a pas de raisons de favoriser (c'est ce qui se passe depuis vingt ans) l'augmentation des revenus du capital et/ou du patrimoine au détriment de la part salariale.

Michel Guerlavais, UNSA

Mes remerciements à l'IRES pour cette chronique très fouillée, très riche, dans laquelle on mesure la dégradation manifeste des relations sociales et on aperçoit aussi quelques pistes de solutions, notamment dans le *post-scriptum* d'Antoine Math.

Les politiques suivies par les différents gouvernements n'apportent pas de réponses aux causes de la crise et aggravent la situation : s'il est nécessaire à terme de réduire la dette, il est néfaste de vouloir le faire prématurément, dans le cadre de politiques d'austérité draconiennes. En effet, ces politiques, axées sur les coupes dans les dépenses, évacuent tout débat sur les recettes de l'Etat, qui permettent son intervention. Pour l'UNSA, il est donc impératif de mettre en place une réforme fiscale de grande ampleur.

L'UNSA soutient l'idée d'une taxe sur les transactions financières, notamment pour financer les salaires et la protection sociale. Nous sommes favorables aux politiques de soutien à la demande. Nous sommes également séduits par l'idée d'euro-obligations, et nous appelons de nos vœux un grand plan européen pour l'endettement, qui laisserait la part belle à la BCE, mais surtout à la Banque européenne d'investissement (BEI) pour ce qui concerne les investissements dans l'UE. Cela recoupe la proposition de la CES.

L'ensemble de ces enjeux seront donc très présents lors du prochain congrès de la CES en mai, car le fossé se creuse entre l'Europe telle que nous la voulons et l'Europe telle qu'elle se construit.

Michel Coquillion, CFTC

La question n'est pas de savoir s'il y aura une nouvelle crise, mais quand elle aura lieu. En effet, si on ne touche pas aux causes profondes de celle que nous vivons, les échanges que nous avons eus seront rendus obsolètes par la prochaine crise.

Comme cela est exposé dans le document de l'IRES, les remèdes prônés par l'UE, la BCE, le FMI sont comme la saignée du Docteur Diafoirus : ils compromettent gravement l'avenir productif de certains pays, au risque de les tuer dans le but de les soigner. Il faut se rappeler que c'est la pauvreté, notamment celle des ménages américains, en grande partie due à la répartition de plus en plus injuste des richesses créées, qui est à l'origine de la crise financière et des politiques d'austérité qui en découlent. Or, si les indicateurs montrent une augmentation générale de la richesse de ce pays, notamment pour la part riche de la population, on constate une hausse de la pauvreté concomitante.

La logique de solidarité s'est donc grippée : en effet, la crise a surtout montré la solidarité des politiques avec le système bancaire, ledit système se désolidarisant à partir du moment où il s'est agi de financer les effets de la crise... *Quid* du partage de la valeur ajoutée et des profits du système financier ? Cette crise rend manifeste, à l'heure actuelle, la difficulté d'identifier les centres du pouvoir, et l'existence d'une véritable toxicodépendance aux marchés financiers qui dictent les politiques actuelles.

Dans un tel contexte, la réponse syndicale est compliquée... quel poids pour les organisations syndicales et les solidarités de l'unité syndicale face aux agences de notation qui peuvent, hors de tout contrôle démocratique ou déontologique, « tuer » une entreprise ou un Etat ?

Il existe néanmoins un point de rupture pour les peuples : les exemples tunisien et égyptien sont là pour le démontrer. La CFTC propose qu'une véritable politique de l'emploi devienne une priorité absolue, et pense qu'il faut s'interroger sur l'efficacité réelle des nombreux dispositifs d'aides aux entreprises en regard des délocalisations et de la répartition des profits.

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois.



Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne : impacts économiques et sociaux

Abdelkader Djamal

Près de cinquante ans après son indépendance, l'Algérie recèle d'énormes potentialités économiques, capables d'assurer à sa population un meilleur niveau de vie. Le pays est un des plus grands gisements de gaz du monde, les perspectives pétrolières sont importantes ; la jeunesse de sa population et des ressources humaines dotées de qualifications avérées constituent également des atouts pour le pays. Pourtant, l'Algérie ne parvient pas à enclencher son décollage économique ; les conditions d'accès à l'indépendance, les choix fondamentaux de l'Algérie indépendante, le parti unique, l'inachèvement du processus démocratique et plusieurs années de guerre civile ont produit des effets dévastateurs.

C'est dans un contexte marqué par un désendettement extérieur rapide d'une part, par la persistance d'un chômage élevé et d'une pauvreté endémique d'autre part qu'est analysé l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) dont le principe a été adopté en 1995. Fondé principalement sur la libéralisation progressive de l'économie et des échanges extérieurs, cet accord prévoit le développement d'une coopération plus étroite avec l'UE. De son côté, l'Union européenne - face à l'accélération de la mondialisation, marquée par la domination des Etats Unis et la montée des pays émergents - doit consolider ses relations avec les pays de la rive sud de la méditerranée.

Le décalage entre les potentialités de l'Algérie et l'état de sous développement (fort analphabétisme, industrie déstructurée, agriculture peu productive, corruption, chômage élevé...) qui la caractérise est au cœur de cette étude. Entre une stratégie de sortie de crise qui consisterait en une affaire strictement interne ou au contraire une stratégie qui miserait sur une

insertion rapide dans l'économie mondiale, ce travail privilégie une voie médiane reposant sur une juste combinaison d'actions internes notamment en matière de bonne gouvernance, et de coopération internationale.

Après avoir rappelé la situation politique interne puis le contexte géopolitique, cette étude menée par Abdelkader Djamal, consultant en droit du travail, ancien directeur de l'institut du travail d'Alger, se propose d'analyser les bénéfices potentiels de l'accord d'association mais aussi les facteurs d'entrave et les raisons qui font que la déception est déjà largement partagée. L'étude conclut en tentant de dresser un bilan de l'état d'application de cet accord et de ses effets sur l'économie algérienne.

Les racines de la crise... et ses conséquences

*Secteur économie de la
Confédération Force Ouvrière*

Le caractère historique de la crise actuelle que nous traversons fournira sans nul doute dans quelques années un cas d'école de la complexité de la finance et de ses liens ensuite avec l'économie (réelle). C'est à la fin de l'été 2008, précisément le 15 septembre que la banque américaine Lehman Brothers fait faillite, emportée par la crise des « subprimes » commencée un an plus tôt avec les défauts de remboursements de crédits immobiliers par des ménages américains surendettés. Cette étude coordonnée par le secteur économique de la Confédération FO revient sur les véritables racines de cette crise, dont les ressorts viennent des dérèglements et libéralisations successives opérées depuis le début des années 1970.

L'étude s'intéresse ensuite aux conséquences de cette crise, dont nous ne sommes pas encore sortis. Le choc asséné par la crise aux économies a été important et brutal. La dégradation de la croissance économique est autrement plus inquiétante que les pertes subies par les spéculateurs, car de nombreux emplois sont en jeu, partout dans le monde. Alors que les salariés ne sont en rien responsables de la crise, ils en sont les victimes les plus nom-

breuses, lorsqu'ils subissent la perte de leur emploi ou la baisse de leur salaire.

Les répliques de la crise se succèdent : depuis le printemps 2010, la zone euro subit une crise majeure déclenchée par des attaques spéculatives sur les dettes souveraines, la Grèce d'abord, l'Irlande ensuite en ont fait les frais... Après avoir sauvé ces pays du gouffre, les gouvernements se profitent de la crise comme d'une aubaine pour faire passer avec un zèle appuyé des plans d'austérité qui jusqu'à présent étaient restés dans les cartons. Pendant ce temps, le vrai défi, celui de la réorientation des politiques économiques, de la juste redistribution des richesses qui sous tend la consolidation des régimes de protection sociale et des services publics, n'est pas relevé. Et les responsables de la crise actuelle restent aujourd'hui plus que jamais aux commandes avec des responsabilités renforcées.



Formation en entreprise et évaluation

*Malik Mebarki/Cirel-Trigone -
Université de Lille 1*

La possibilité d'obtenir un diplôme sans passer par une formation peut apparaître comme une nouvelle forme sociale de reconnaissance de l'expérience. Elle constitue un enjeu social voire sociétal majeur compte tenu de la place du diplôme dans notre société et de l'importance de la sécurisation des parcours formatifs et professionnels.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une innovation sociale même si elle rencontre encore des difficultés de mise en application. Elle est plus avancée en France que dans d'autres pays européens où les pratiques et dispositifs de validation des acquis de l'expérience sont très contrastés. Il n'en demeure pas moins qu'elle constitue une véritable activité sociale novatrice. Les différentes enquêtes réalisées en France et en Belgique contribueront à valider et à approfondir notre propos.

Le cas de la Belgique francophone montre que la validation des compétences est un modèle assez proche de celui appliqué par l'AFPA en France : l'enseignement traditionnel académique reste la voie royale pour l'acquisition de certifications. Dans cette perspective, la valorisation des acquis de l'expérience ne permet pas encore l'obtention d'un diplôme mais offre la possibilité de bénéficier de dispenses d'enseignement dans le cadre d'un cursus de formation.

Dans les entreprises enquêtées en France et en Belgique, nous nous sommes intéressés aux pratiques des managers, des salariés et de leurs représentants sur la VAE et, plus globalement, sur la valorisation de l'expérience ainsi que sur l'évaluation de la formation.

En France, dans les établissements d'enseignement appartenant à l'Éducation nationale, ainsi que dans les établissements du secteur médico-social, l'expérience est prise en compte dans le cadre du dispositif VAE mais aussi dans les formations professionnelles diplômantes. L'expérience est valorisée pour individualiser et personnaliser les parcours formatifs et pour rapprocher, sur un plan pédagogique, les savoirs professionnels et les savoirs théoriques. Au-delà de cette finalité, ce sont bien les articulations entre connaissances visées par le diplôme et compétences issues de l'expérience qui sont valorisées.

La valorisation de l'expérience est en effet indissociable du statut donné à la formation dans une politique de gestion de ressources humaines et prend en compte d'une part l'individu et les activités qu'il accomplit dans l'entreprise ainsi que le mode de management et d'autre part, intègre les dimensions économiques et sociales. Elle dépasse largement le cadre de la VAE et peut être réfléchie non pas en termes de dispositif mécanique standard applicable aux différentes organisations mais bien comme un processus systémique qui assure de réelles voies de développement tant pour les salariés que pour l'entreprise.

Enfin, l'analyse bibliographique proposée dans ce rapport montre qu'au travers des systèmes de validation mis en place, l'enjeu au niveau des pays européens pour les années à venir peut se résu-

mer à cette question : comment faire de la validation des acquis de l'apprentissage une voie reconnue à la certification ?



Organisations syndicales et Organisations non gouvernementales : pour un monde plus juste

Frédéric Valérit

Face à un monde globalisé où le capitalisme financiarisé est l'œuvre de multinationales sans frontières et contournant les lois en matière sociale et environnementale, les Organisations syndicales et les Organisations non gouvernementales (ONG) ont décidé de faire front commun et de mutualiser leurs combats depuis les années 90.

Mais la coexistence entre les deux mouvements peut s'avérer difficile tant les cultures politiques semblent différentes. D'un côté, les Organisations syndicales, piliers historiques d'une certaine idée de la démocratie sociale en France, de l'autre, les ONG, issues d'une culture plus anglo-saxonne, et privilégiant le pragmatisme et les actions coup de poing.

Dans une synthèse claire et enlevée, Frédéric Valérit explore les différents aspects théoriques et pratiques de cette nouvelle force hybride. Dans un premier temps, il questionne la compatibilité entre ces cultures bien distinctes pour ouvrir par la suite sur les possibles convergences communes entre les Organisations syndicales et les ONG. L'auteur se questionne enfin sur l'engagement syndical militant au XXI^e siècle et sa possible régénération au contact de la pratique audacieuse des ONG.

Frédéric Valérit est un ancien journaliste de presse économique et sociale. Il est également l'auteur de plusieurs sujets sociaux à destination des adolescents ainsi que des études sur la représentativité syndicale et les Responsabilité sociale des entre-

prises (collection Arguments) et d'un ouvrage sur la retraite des médecins. Passionné par le syndicalisme, il fonde dans les années 2000 une agence de communication et de lobbying sur le développement durable et les grands problèmes sociaux.

Concilier travail et famille « Un défi personnel, un enjeu collectif »

Séverine Maublanc

Ces trois dernières décennies, l'évolution de la société n'a fait qu'accentuer les difficultés de conciliation entre travail et famille. De profondes évolutions ont en effet changé la réalité du travail et les modèles familiaux. Les enjeux individuels croisent les enjeux économiques des entreprises et sociétaux de l'État. C'est pourquoi le thème de la conciliation travail/famille relève d'un large débat public, social, économique et écologique.

L'auteure de cette étude tente de démêler l'aspect multidimensionnel de cette thématique : elle dresse un historique de cette problématique, examinant notamment notre rapport au travail et à la famille, et fait l'état des lieux de l'actuel équilibre (ou déséquilibre) entre vie familiale et vie professionnelle ; elle présente les politiques familiales ; enfin elle évalue l'implication des entreprises (notamment par le biais des accords collectifs négociés avec les organisations syndicales).

Parvenir à accorder les aspirations des uns et les contraintes des autres, tel est le défi à relever pour qu'une conciliation vie familiale et vie professionnelle sereine soit possible ; telle est l'aspiration de la CFTC, soucieuse du développement intégral de la Personne et du respect du Bien commun.

Séverine Maublanc est doctorante en Sociologie au Centre Maurice Halbwachs (EHESS/ENS) et à l'Institut National d'études Démographiques (INED). Ses travaux portent essentiellement sur la conciliation des temps de vie via notamment sa thèse de doctorat : « Carrières, réorganisations d'entreprises et organisations familiales : comment s'arrangent les vies professionnelles, conjugales et parentales des agents de tri et facteurs à La Poste ? »

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Nora Setti - 4 bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 84 - nsetti@cfdt.fr

CFE-CGC - Kevin Gaillardet - 59/63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 13 83 - kevin.gaillardet@cfecgc.fr

CFTC - Antony Ratier - 13 rue des Ecluses St Martin 75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 49 05 - aratier@cftc.fr

CGT - Fabrice Pruvost - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 80 00 (poste 9266) - f.pruvost@cgt.fr

CGT-FO - Sébastien Dupuch - 141 av. du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47 - sdupuch@force-ouvriere.fr

UNSA-éducation - Jérôme Crozat - 87 bis, av. Georges Gosnat 94853 Ivry/Seine - Tel : 01 56 20 29 52 - jerome.crozat@unsa-education.org

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration (DPVI) de la Ville de Paris. Journée de formation. Communication de Florence Lefresne « Pauvreté : état des lieux et effets de la crise ». (Paris, 1er juillet 2010)

CGT-FO. Intervention de Benoît Robin lors du stage « économie » du syndicat national FO-Manpower. (Paris, 1-2 juillet 2010)

CFTC. Rencontre interrégionale « famille ». Présentation d'Antoine Math sur le thème « Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Etat des lieux et perspectives ». (Poitiers, 2 juillet 2010)

Institut de la Protection Sociale Européenne (IPSE). XXXV^{èmes} rencontres. Communication de Florence Lefresne « Solidarity Facing New Employment Norms and Flexicurity ». (Séville, 5-6 juillet 2010)

Université Panthéon-Assas Paris II. 15th Conference of the International Association for the Economics of Participation (IAFEP). Intervention de Noélie Delahaie « Profit Sharing, Company Savings Plan, Wage Level and Firms Performances: an Empirical Analysis with French Data ». (Paris, 8-10 juillet 2010)

Haut Conseil de la Famille Réunion du groupe de travail technique. Participation et présentation d'Antoine Math sur « les comparaisons internationales des politiques familiales ». (Paris, 2 septembre 2010)

ISSTO (Institut des sciences sociales du travail de l'Ouest), Université Rennes 2. Formation syndicalistes CFDT. Intervention d'Antoine Math « Politiques familiales : perspective européenne ». (Nantes, 22 septembre 2010)

HEC Montréal. Colloque international du **CRIMT** (Centre de Recherche Internationale sur la Mondialisation et le Travail) « L'action syndicale sans frontières » :
- Intervention de Adelheid Hege en séance plénière « Les stratégies de mobilisation syndicale au niveau international » ;
- Intervention de Christian Dufour en séance plénière « Les campagnes d'action et de mobilisation internationale : enjeux et défis ». (Montréal, Canada, 23-24 septembre 2010)

Fondation Hans-Böckler et Fondation Friedrich-Ebert. « Dialogue social-démocrate-syndical » (Dialogue de Springe). Intervention de Udo Rehfeldt « Les rapports entre syndicats et socialistes en France ». (Springe, Allemagne, 24-25 septembre 2010).

Fédération Syndicale Unitaire (FSU). Stage « La jeunesse : quelles réalités ? Les professionnels en charge des jeunes : quel travail ? ». Intervention de Florence Lefresne « Les jeunes dans la crise : diagnostics et perspectives ». (Dinard, 27 septembre 2010)

Institut syndical européen (ETUI). Réunion du réseau SEEurope. Présentation par Udo Rehfeldt d'une étude pour la Fondation européenne de Dublin sur l'implication des salariés dans les Sociétés européennes. (Sinaia, Roumanie, 27-29 septembre 2010)

Capright 8th Meeting. Résultats présentés par Estelle Sommeiller d'une étude en cours de réalisation par Noélie Delahaie, Estelle Sommeiller, Florence Lefresne et Catherine Sauviat, « In-work poverty in Europe: A cross-sectional study ». (Palma de Majorque, 30 septembre- 2 Octobre 2010).

Lasaire et Fondation Friedrich-Ebert. Séminaire franco-allemand « Comprendre les évolutions du modèle allemand ». Présidence par Udo Rehfeldt de la session sur les coordinations des négociations salariales. (Paris, 8 octobre 2010)

SNPTAS-CGT, 17^{ème} congrès national. Interventions et animations de débat d'Antoine Math sur « Les évolutions de la protection sociale » et « Protection maladie ». (Toulouse, 11-12 octobre 2010)

Ecole nationale de la Magistrature. Formation continue des magistrats. Elections professionnelles et désignation des représentants syndicaux en entreprise. Communication de Jean-Marie Pernot « représentation du personnel et représentation syndicale en France, approches historiques et sociologiques ». (Paris, 14 octobre 2010).

ISST Université Paris 1. Formation administrateurs CAF de la CGT sur « l'Accueil de qualité des jeunes enfants ». Intervention d'Antoine Math sur « L'accueil des jeunes enfants, un investissement pour l'avenir ». (Bourg-la-Reine, 10 novembre 2010)

ETUI. Seminar on poverty, social exclusion and employment in Europe. (Résultats actualisés et présentés par Estelle Sommeiller d'une étude de Noélie Delahaie, Estelle Sommeiller, Florence Lefresne et Catherine Sauviat, « The working poor in Europe: a labour-market approach ». (Bruxelles, 30 novembre 2010)

Fédération syndicale unitaire (FSU) Bretagne. Journée de réflexion sur le conflit des retraites, communication de Jean-Marie Pernot et débat avec les participants. (Lorient, 30 novembre 2010)

Colloque européen CapRight. Communication de Catherine Sauviat avec Florence Lefresne : « Anticipation des restructurations et sécurisation des parcours professionnels ». (Nantes, 2 et 3 décembre 2010).

ATMF (association des travailleurs maghrébins de France) et mairie de Gennevilliers. Séminaire « droits sociaux et politiques publiques à l'égard des vieux migrants ». Intervention d'Antoine Math « droits sociaux et assignation à résidence des vieux migrants ». (Gennevilliers, 11 décembre 2010)

ISSTO (Institut des sciences sociales du travail de l'Ouest). Session de formation pour les militants Force ouvrière de l'Ouest. Communication de Jean-Marie Pernot « Légitimité et puissance du syndicalisme à l'épreuve du mouvement social » et débats avec les participants. (Rennes, 16 décembre 2010)

Nouveau : accéder à la base du fonds du Centre de documentation de l'Institut : Sélectionner l'onglet « Documentation », puis « recherche en ligne » sur www.ires.fr

Programme des *Entretiens de l'Ires* du 14 octobre 2010

Où vont les systèmes de retraites

1^{ère} table ronde. **Réformes et évolutions récentes des retraites à l'étranger**

- Allemagne. Odile Chagny, Centre d'Etudes & Prospective du Groupe Alpha
- Finlande. Annie Jolivet, IRES
- Royaume-Uni. Florence Lefresne, IRES et Catherine Mathieu, OFCE
- Etats-Unis. Lucy apRoberts et Catherine Sauviat, IRES

2^{ème} table ronde. **Retour sur la réforme en France à partir de ces éléments comparatifs**

- Quelle prise en compte de l'usure professionnelle/pénibilité ? Annie Jolivet, IRES
- Quelle évolution des inégalités à la retraite ? Pierre Concialdi, IRES

Discutants invités : responsables syndicaux confédéraux en charge du dossier

Débats animés par Christophe Vanackere, *Espace social européen*

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Patrick Gonthier
Responsable : Benoît Robin
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 1er trimestre 2011 - ISSN n°1145-1394

Chronique internationale de l'Ires numéro spécial 127

L'état social à l'épreuve de l'austérité

La généralisation à tous les pays des plans d'austérité : une rigueur budgétaire très inégale. *Antoine Math*
2010, année terrible. Les relations sociales à l'épreuve de l'austérité. *Yves Lochard, Jean-Marie Pernot*
La crise comme révélateur des enjeux de l'Union européenne. *Florence Lefresne, Catherine Sauviat*
Royaume-Uni. Le plan d'austérité le plus sévère depuis la Seconde Guerre mondiale. *Florence Lefresne*
Allemagne. De l'équilibrisme dans la restriction budgétaire. *Odile Chagny*
Etats-Unis. L'exception américaine à la peine. *Catherine Sauviat, Estelle Sommeiller*
Espagne. Chroniques d'une rigueur espagnole imposée. *Catherine Vincent*
Grèce. Crise de la dette publique et « thérapie de choc ». *Maria Karamessini*
Portugal. La saignée, la saignée, la saignée ! *Jean-Marie Pernot*
Irlande. L'austérité budgétaire pour sauver les banques. *Noélie Delahaie*
Turquie. Rigueur budgétaire, austérité pour les travailleurs : encore et toujours ? *Gürdal Aslan, Antoine Math*
Pologne. Du laisser-faire au plan de rigueur budgétaire : les errements de la politique fiscale polonaise. *Stéphane Portet*
Roumanie. Une crise profonde et un dialogue social difficile. *Cristina Boboc, Oana Calavrezo*
Belgique. Mesures de relance économique : entre dette et déficit. *Mouna Viprey*
Danemark. La crise, l'austérité et le modèle de flexicurité. *Christèle Meilland*
Australie/Singapour. Deux exemples de résilience à la crise financière. *Stéphane Le Queux, Peter Waring*
Post-scriptum. Quelles alternatives aux politiques actuelles de rigueur ? *Antoine Math*

La Revue de l'Ires n° 66

Les salariés de PME : d'une spécificité des relations sociales à un rapport particulier aux Prud'hommes ?
Nicolas Farvaque, Marion Lefebvre

« Développer une véritable démarche de contrôle et d'évaluation » des cellules de reclassement.
Rachel Beaujolin-Bellet, Myriam Bobbio

Un salaire égal pour un travail de valeur comparable entre les femmes et les hommes. Résultats de comparaisons d'emplois.
Séverine Lemièrre, Rachel Silvera

Les accords-cadres européens et internationaux : nouveaux outils pour des relations professionnelles transnationales.
Isabel da Costa, Udo Rehfeldt, Torsten Muller, Volker Telljohann, Reingard Zimmer

Programme des Entretiens de l'Ires, jeudi 3 février 2011

L'Etat social à l'épreuve de la crise : de la rigueur à l'austérité

1^{ère} table ronde. Les plans d'austérité : Irlande, Grèce, Royaume-Uni et Allemagne

- Irlande. L'austérité budgétaire pour sauver les banques, Noélie Delahaie, *IRES*
- Grèce. Crise de la dette publique et 'thérapie de choc, Maria Karamessini, *Université Panteion, Athènes*
- Royaume-Uni. Le plan d'austérité le plus sévère depuis la seconde Guerre mondiale, Florence Lefresne, *Chercheuse associée à l'IRES*
- Allemagne. De l'équilibrisme dans la restriction budgétaire, Odile Chagny, *Centre d'Etudes & Prospective. Groupe Alpha*

2^{ème} table ronde. Les enjeux économiques et sociaux des politiques d'austérité

Pierre Habbard, *Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, TUAC*
Jozef Niemiec, *Confédération européenne des syndicats, CES*

Réflexions et questions de syndicalistes

Pascal Pavageau, *CGT-FO* ; Luc Mathieu, *CFDT* ; Jean-Luc Haas, *CFE-CGC* ; Michel Guerlavais, *UNSA* ; Michel Coquillion, *CFTC*

Débats animés par Martine Orange, journaliste à *Médiapart*

BULLETIN D'ABONNEMENT 2011

Nom, prénom Date
Adresse.....

désire m'abonner à *Chronique Internationale + Revue* : 99€, et recevoir la *Lettre de l'IRES*

désire m'abonner à *La Revue de l'IRES* : 79 €

désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 30 €

désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES, Virement
CDC IBAN FR72 4003 1000 0100 0024 5046 D80 BIC
CDC GFRPPXXX

- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD : n°
..... Date d'expiration

à : IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est -
93192 Noisy-le-Grand Cx

Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18 -

E-mail : contact@ires-fr.org

Signature